



APPEL À PROJETS

Amélioration des performances environnementales des sites et équipements touristiques

*Un accompagnement personnalisé et des aides financières
pour améliorer les performances environnementales
de votre établissement touristique*

Guide du candidat

1. Présentation générale	p. 2
2. Votre projet pas à pas	p. 3
3. Contacts utiles	p. 5
4. Conditions à remplir	p. 6
5. Aides financières	p. 7
Annexe 1 : modèle de lettre d'intention	p. 9
Annexe 2 : tableau à joindre au courrier d'intention	p. 10



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

POURQUOI ?

- Satisfaire vos clients et répondre aux évolutions du marché
- Retrouver de la compétitivité et affirmer votre différence dans un univers très concurrentiel
- Maîtriser vos coûts d'exploitation en respectant l'environnement - (énergie, eau, déchets,...)
- Anticiper les évolutions réglementaires pour assurer votre sécurité juridique

POUR QUI ?

- Offices de tourisme et syndicats d'initiative
- Centre et palais des congrès
- Établissements d'activités de pleine nature* ayant une dimension touristique, pour les locaux et les espaces dédiés à l'accueil du public touristique
- Établissements et sites de découverte thématique (écomusée, conservatoire, centres d'interprétation...)

QUELLES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES ?

Le présent appel à projets comprend deux volets :

- « **Bâtiment** » destiné à une démarche spécifique de construction, rénovation et d'amélioration de la qualité environnementale — notamment énergétique — de vos bâtiments dédiés à l'accueil du public touristique,
- « **Gestion environnementale** » destiné à une démarche globale d'amélioration de la gestion environnementale (eau et déchets a minima) de votre site.

Il est possible de présenter des projets qui traitent un seul volet ou les deux.

COMMENT ?

UNE EQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT mise à votre disposition :

- elle vous mettra le pied à l'étrier dès réception de votre candidature,
- elle vous accompagnera tout au long du projet depuis les premières réflexions jusqu'au bilan final.

DES AIDES FINANCIÈRES diversifiées à mobiliser en fonction des spécificités de votre projet d'amélioration environnementale (diagnostics, études, investissements...).

Votre équipe d'accompagnement vous informe et vous aide à sélectionner les aides dont vous pouvez bénéficier parmi :

- les aides générales de la Région et de l'ADEME en faveur de la qualité environnementale,
- les aides spécifiques à l'investissement pour les sites et équipements touristiques.

** à l'exclusion des loisirs motorisés*

2. VOTRE PROJET PAS À PAS

A. ENTRER DANS LA DÉMARCHE

Dès réception de votre courrier d'intention par les services de la Région (voir modèle en annexe), vous êtes mis en contact avec l'équipe d'accompagnement qui vous aide à formaliser votre projet et à déposer votre candidature auprès de la Région.

B. ANALYSER LA SITUATION DE DÉPART DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

L'équipe d'accompagnement vous aide à :

- analyser la situation de départ de votre établissement notamment par rapport à ses enjeux environnementaux,
- préciser vos besoins et ambitions par rapport aux objectifs de l'appel à projets,
- élaborer une fiche de présentation de votre projet (acte de candidature).

Votre candidature est transmise aux services de la Région. Lorsque celle-ci est acceptée, vous passez à l'étape suivante.

C. RÉALISER UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Il s'agit de dresser l'état des lieux de votre établissement sur la base d'un diagnostic approfondi subventionné à 70 % (au maximum) et réalisé par un intervenant spécialisé.

Ce diagnostic « Gestion Environnementale » et /ou « Bâtiment » vous permettra de :

- Connaître vos points forts et vos points faibles,
- Préciser votre situation par rapport à la réglementation,
- Identifier vos objectifs,
- Choisir et chiffrer les domaines à améliorer en priorité,
- Savoir tout simplement par où commencer,
- Fournir les données financières et techniques (niveau de performance environnementale que vous pouvez atteindre) qui permettront de déterminer les aides financières que vous pourrez solliciter.

Le diagnostic conduit notamment à des actions simples qui permettent de faire rapidement des économies et donc d'amortir votre quote-part de son coût.

L'équipe d'accompagnement vous aide à :

- Établir un cahier des charges de diagnostic adapté à votre cas et à sélectionner un bureau d'études compétent pour le réaliser,
- Tirer les conclusions de ce diagnostic.

D. ÉTABLIR VOTRE PLAN D' ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Basé sur le diagnostic précédent, c'est le cœur de votre démarche. Il sert à atteindre les objectifs fixés :

- en définissant les moyens à déployer (budget, moyens humains, formation,...),
- en planifiant les actions à réaliser,
- en répartissant les rôles et responsabilités de chacun au sein de l'établissement.

Le plan privilégié, en général, les actions qui :

- réduiront les plus importants postes de consommation ou sources de pollution,
- généreront des économies dont le retour sur investissement est rapide,
- répondent à la demande de la clientèle,
- contribuent à la mise en conformité réglementaire.

L'équipe d'accompagnement vous aide à :

- Élaborer votre plan d'actions,
- Identifier les aides financières supplémentaires dont vous pouvez bénéficier selon les postes sur lesquels vous allez investir et le niveau d'ambition que vous souhaitez atteindre,
- Définir une procédure et des moyens pour suivre et évaluer les actions prévues ainsi que les aides financières associées.

E. REALISER LES ACTIONS

C'est la phase de réalisation opérationnelle : votre projet va maintenant devenir réalité.

La phase de réalisation consiste notamment à :

- Décliner le plan d'actions de votre établissement en check-list,
- Réaliser les actions prévues en faisant appel, le cas échéant, à une assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou à maîtrise d'œuvre,
- Communiquer sur l'état d'avancement de votre démarche.

L'équipe d'accompagnement vous aide à :

- Elaborer les cahiers des charges nécessaires à la réalisation de vos actions,
- Analyser les offres de prestations qui vous seront faites.

F. SUIVRE ET EVALUER

Les services de la Région et l'équipe d'accompagnement réuniront les établissements touristiques retenus dans le cadre de cet appel à projets pour en assurer son suivi et son évaluation.

Vous bénéficierez ainsi :

- d'un réseau d'échanges d'expériences,
- d'un contact direct et individualisé avec les services de la Région,
- d'un soutien méthodologique pour évaluer vos actions.

3. VOS CONTACTS

- *Service Tourisme* :
Marie-Thérèse GAIDON: 04 91 57 50 57 Poste 6017 mtgaidon@REGIONPACA.FR
Alexandre NOËL : 04.91.57.54.61 anoel@REGIONPACA.FR
- *Service Energie, Déchets, Air et Technologies de l'Environnement* :
Loïc Duquy-Nicoud : 04 91 57 50 57 Poste 1316 lduquy@REGIONPACA.FR

VOTRE ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT

Un groupement de bureaux d'études (DoMEne - IN VIVO - Viviane Hamon Conseil) aux compétences pluridisciplinaires



VOTRE PROJET PAS A PAS		
Les étapes	Les outils	L'équipe d'accompagnement vous aide à...
Entrer dans la démarche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Courrier d'intention 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre à toutes vos questions préliminaires
Analyser votre situation de départ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche de présentation du projet (acte de candidature) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la situation de départ de votre établissement notamment par rapport à ses enjeux environnementaux, ▪ Préciser vos besoins par rapport aux objectifs de l'appel à projets, ▪ Elaborer une fiche de présentation de votre projet (acte de candidature).
Examen de la recevabilité de votre projet par les services de la Région		
État des lieux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostic « Gestion Environnementale » et /ou « Bâtiment » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir un cahier des charges de diagnostic approfondi adapté à votre cas ▪ Sélectionner un bureau d'études ▪ Analyser les conclusions du diagnostic
Plan d'actions environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'actions « Gestion Environnementale » et /ou « Bâtiment » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer votre plan d'actions, ▪ Identifier des aides financières dont vous pouvez bénéficier ▪ Définir d'une procédure et des moyens pour suivre et évaluer les actions prévues
Réalisation des actions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Check-list des actions prévues dans le plan d'actions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer les cahiers des charges nécessaires à la réalisation de vos actions ▪ Analyser les offres de prestations qui vous seront faites
Suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure de suivi et d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien méthodologique pour évaluer vos actions

4. LES CONDITIONS À REMPLIR

<p style="text-align: center;">Volet 1</p> <p style="text-align: center;">BATIMENT D'ACCUEIL À VOCATION TOURISTIQUE</p> <p style="text-align: center;"><i>Construction, rénovation, amélioration de la qualité environnementale notamment énergétique</i></p>	<p style="text-align: center;">Volet 2</p> <p style="text-align: center;">GESTION ENVIRONNEMENTALE D'UN SITE TOURISTIQUE</p>
<p>1. Réaliser un diagnostic</p> <p><i>Selon votre projet et les caractéristiques de votre structure, vous serez orientés soit vers un <u>pré-diagnostic</u>, soit vers un <u>diagnostic</u> (énergie, eau, déchets) de votre (vos) bâtiment(s) et/ou de votre site.</i></p>	
<p>2. Niveau de performance énergétique du bâtiment exigé pour les <u>aides de niveau 1</u></p> <p><i>La performance énergétique de la construction neuve ou réhabilitée doit être supérieure de 20 % à la réglementation thermique en vigueur.</i></p>	<p>2. Avoir une approche environnementale globale</p> <p><i>L'approche devra être globale à la structure et devra traiter au moins la gestion des déchets, la gestion de l'eau et la sensibilisation communication.</i></p>
<p>3. Niveaux de performance énergétique et environnementale du bâtiment exigés pour les <u>aides de niveau 2</u></p> <p><i>La performance énergétique après travaux doit être supérieure de 50 % (neuf) ou 40 % (réhabilitation) à la réglementation thermique en vigueur (Bâtiment Basse Consommation). Pour le neuf l'énergie produite par photovoltaïque n'est pas prise en compte dans le calcul de performance énergétique.</i></p> <p><i>L'obtention du niveau argent ou or de la Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens permet d'obtenir des aides complémentaires.</i></p>	

5. LES AIDES

A. Les aides communes aux deux volets

AIDES AU DIAGNOSTIC					
DIAGNOSTIC			PRE-DIAGNOSTIC		
Taux	Dépenses éligibles plafonnées à	Ordre de grandeur du coût du diagnostic	Taux	Dépenses éligibles plafonnées à	Ordre de grandeur du coût du pré-diagnostic
50 à 70 %	50 000 € HT	8 000 à 30 000 € HT	70 %	5 000 € HT	2 000 à 4 000 € HT
<p>Les informations fournies par le diagnostic ou le pré-diagnostic énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau de performance énergétique de votre bâtiment avant travaux - Situation de ce niveau de performance énergétique par rapport à la réglementation thermique en vigueur : pour un pré-diagnostic, estimation à l'aide d'outils simples ; pour un diagnostic, détermination à l'aide d'outils de calcul approfondi et par un calcul thermique réglementaire - Niveau de performance énergétique pouvant être atteint après travaux en fonction de différents scénarios de moyens techniques et financiers 					
AIDES AUX INVESTISSEMENTS - NIVEAU 1					
Type d'établissement	Taux	Dépenses éligibles plafonnées à	Montant maximal de l'aide		
Centre et palais des congrès	30 % maximum du montant HT de la dépense	300 000 € HT	90 000 € HT		
Offices du tourisme, syndicats d'initiative		150 000 € HT	45 000 € HT		
Établissements et sites de découverte thématique		100 000 € HT	30 000 € HT		
Établissements d'activités de pleine nature					
<p>D'autres aides financières sont mobilisables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire ▪ le bois énergie ▪ assistance à la maîtrise d'ouvrage qualité environnementale du bâti (taux aide = 70 %, aide maximale = 100 000 € H.T.) 					

B. Les aides spécifiques aux bâtiments

AIDES AUX INVESTISSEMENTS - NIVEAU 2	
Ces aides se cumulent avec les aides de niveau 1	
Construction neuve	Réhabilitation
<i>Rappel : la performance énergétique de la construction doit être supérieure de 50 % à la réglementation thermique en vigueur (Bâtiment Basse Consommation) hors prise en compte de l'énergie produite par photovoltaïque</i>	<i>Rappel : la performance énergétique du bâtiment après travaux doit être supérieure de 40 % à la réglementation thermique en vigueur (Bâtiment Basse Consommation)</i>
60 à 100 € / m² SHON¹ (selon le statut de l'établissement)	90 à 130 € / m² SHON (selon le statut de l'établissement)
Si le bâtiment atteint le niveau « ARGENT » de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens²	
Les aides du niveau 2 sont majorées de 10 €/m ² SHON	
Si le bâtiment atteint le niveau « OR » de la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens	
Les aides du niveau 2 sont majorées de 20 €/m ² SHON	
D'autres aides financières sont mobilisables pour :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ mission d'accompagnement au changement du comportement des utilisateurs (taux aide = 80 % ; aide maximale = 5 000 € H.T) 	

¹ Surface hors œuvre nette

² Voir : <http://www.polebdm.eu>



Annexe 1 : MODÈLE DE LETTRE D'INTENTION

**VOS
COORDONNÉES**

M. le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

à l'attention du service tourisme
Hôtel de Région
27 Place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20

Date de votre courrier

Monsieur le Président,

Notre établissement touristique souhaite répondre à l'appel à projets « Amélioration des performances environnementales des sites et équipements touristiques ».

Nous souhaitons... *(merci de détailler ici les grandes lignes de votre projet, telles que vous les connaissez à ce jour)* :

Exemples de formulation :

- *plus particulièrement axer notre projet sur le volet « bâtiment d'accueil à vocation touristique »,*
- *plus particulièrement axer notre projet sur le volet « gestion environnementale »,*
- *intervenir sur les deux volets de l'appel à projets.*

et nous pouvons d'ores et déjà formuler les intentions suivantes :

- *à compléter*
- -----
- -----

Nous décrivons rapidement notre structure en complétant le plus complètement possible les cases utiles du tableau de la page suivante *(en gris, les cases obligatoires)*.

Pour mener à bien ce projet, nous sollicitons l'aide de la Région par la mise à disposition d'une équipe d'accompagnement, comme décrit dans l'appel à projets.

SIGNATURE ET CACHET



Annexe 2 : TABLEAU À JOINDRE AU COURRIER D'INTENTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PORTEUR DE PROJET		
Raison sociale, adresse complète, coordonnées courriel et téléphoniques		
Statut juridique		
Personne à contacter		
Nature de(s) l'activité(s)		
Période(s) d'ouverture	Toute l'année	Si saisonnière : préciser de manière détaillée ci-dessous :
Si démarche de labellisation et/ou de certification en cours ou envisagée précisez laquelle		
Si vous appartenez à une organisation/fédération et/ou un réseau professionnel précisez lequel		
Nombre de touristes /an ou /saison Part de la clientèle touristique dans la fréquentation totale		
Pour le volet « BÂTIMENT D'ACCUEIL À VOCATION TOURISTIQUE »		
Nature et surface du bâtiment (créer une ligne par bâtiment concerné ; préciser s'il s'agit d'un projet de construction neuve ou de réhabilitation)	Type de bâtiment et usage principal	Surface (m ²)
Statut d'occupation du (des) bâtiment(s) (préciser le nom et le statut du propriétaire, si celui-ci est différent du porteur du projet)		
Équipements potentiellement concernés	Chauffage	
	Eau chaude sanitaire	
	Rafraîchissement	
	Éclairage	
Autres informations utiles connues : Consommations moyennes annuelles d'énergie (kWh) et/ou d'eau (m ³) Dépenses moyennes annuelles d'énergie et/ou d'eau (€)	Équipements divers (cuisine, froid...)	
Pour le volet : « GESTION ENVIRONNEMENTALE »		
Nature et volume des déchets		
Usages et volume de l'eau concernés		
Problèmes d'assainissement rencontrés		
Autres problématiques environnementales identifiées		

Si vous disposez d'un document de présentation de votre établissement merci de le joindre à votre courrier.